

PRÉSENTATION

Éric MARQUER

Dans quelle mesure et pour quelles raisons le commerce constitue-t-il un objet philosophique ? C'est à cette question que se proposent de répondre, pour la période qui va de la Renaissance aux Lumières, les textes réunis dans ce numéro, en envisageant plusieurs manières d'aborder le commerce comme objet de réflexion¹.

Tout d'abord, du point de vue de l'histoire de la philosophie, l'analyse des théories philosophiques sur le commerce n'est pas étrangère à l'histoire des systèmes philosophiques, puisque les ouvrages ou les chapitres que les philosophes consacrent à cette question sont liés à l'organisation du système lui-même : c'est le cas de Bacon, Hobbes, ou Locke, mais également de Montesquieu ou Fichte, pour ne citer que quelques exemples. Si l'on considère la philosophie comme un discours général sur l'homme et une réflexion sur l'organisation de l'ensemble des savoirs, une des premières questions posées par une histoire de l'économie comme objet pour la philosophie est celle de son articulation, à l'intérieur du système, avec d'autres champs, comme le droit ou la politique, et du privilège accordé à telle ou telle discipline². Le juridique et l'économique peuvent parfois apparaître

-
1. Les articles qui constituent ce dossier ont fait l'objet d'une communication lors des journées d'étude organisées à l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines dans le cadre du CERPHI, les 4 et 5 juin 2004, « Le philosophe et le marchand : xv^e-xviii^e siècle ». Une première journée d'étude (ENS LSH, 8 mars 2002) a fait l'objet d'une publication dans la *Revue de métaphysique et de morale*, n° 3, *Mercantilisme et philosophie*, septembre 2003.
 2. C'est, dans ce dossier, le point de départ de l'analyse d'Isabelle Thomas-Fogiel, « Sens et statut de la théorie des échanges commerciaux dans le système de Fichte ». Voir également l'étude de Philippe Audegean, « Leçons de choses. L'invention du savoir économique par ses premiers professeurs : Antonio Genovesi et Cesare Beccaria », qui prend en compte, d'un point de vue historique et épistémologique, la constitution de l'économie comme discipline enseignée.

comme deux éléments concurrents dans la constitution du système philosophique, au point d'apparaître comme des modèles, à la fois d'un point de vue architectonique et d'un point de vue anthropologique, puisque c'est aussi une certaine théorie du sujet qui est en jeu dans l'importance accordée aux échanges et à la manière de les considérer³. Une notion comme le contrat, à la frontière entre l'économique et le juridique, illustre ainsi la manière dont la réflexion sur les termes de l'échange commercial s'est inscrite dans un cadre juridique et théologique : c'est notamment le cas des *Sommes de contrats* du Moyen Âge⁴. Dans une autre perspective, la définition du politique d'après le modèle juridique du contrat peut s'interpréter, par exemple chez Hobbes, comme la volonté théorique de ne pas réduire le lien civil aux formes *impolitiques* de l'échange économique, même si, paradoxalement, les conceptions de Hobbes ont pu inspirer les théoriciens de l'économie⁵. Enfin, l'articulation de l'économique, de la morale et de la métaphysique peut s'envisager non seulement du point de vue de l'inscription et de l'évaluation des pratiques commerciales dans un discours théologico-moral⁶, mais aussi du point de vue d'une théorie de la mesure, de l'harmonie et du nombre : c'est le cas de manière évidente pour William Petty et l'arithmétique politique, mais également chez un auteur comme Leibniz, pour lequel les questions du calcul et de la mesure s'inscrivent dans un cadre qui est à la fois métaphysique et pratique⁷.

Si l'on considère précisément l'histoire des idées comme l'histoire des savoirs et des pratiques, une histoire des marchands montre que le commerce est un objet complexe et de ce fait particulièrement ins-

3. C'est ce que montrent l'analyse de Céline Spector, « Sujet de droit et sujet d'intérêt chez Montesquieu », ou l'étude de Blaise Bachofen sur la notion de doux commerce chez Rousseau, « Les douceurs d'un commerce indépendant : Jean-Jacques Rousseau, critique libéral du libéralisme ? ».

4. Voir sur ce point l'ouvrage de Bartolomé Clavero, *La grâce du don : anthropologie catholique de l'économie moderne*, traduit de *l'espagnol par Jean-Frédéric Schaub*, Paris, Albin Michel, 1996.

5. C'est ce que montre l'étude de Pierre Dockès, « Hobbes et l'économie ».

6. Voir l'étude de Dominique Weber sur « Le "commerce d'amour-propre" ». Pierre Nicole, l'augustinisme port-royaliste et la question disputée de la naissance de l'utilitarisme moderne ».

7. C'est la perspective de Jean-Marc Rohrbasser, « Leibniz : assurance, risque et mortalité ».

tructif : d'un point de vue historique et biographique, l'analyse des rapports entre commerce et philosophie tels qu'ils sont définis par les philosophes dans leurs ouvrages doit prendre en compte, notamment, le point de vue du philosophe : est-il lui-même un praticien du commerce ayant pour l'activité commerciale un intérêt non seulement spéculatif, mais également matériel ? Cette question est-elle pertinente pour évaluer le point de vue du philosophe sur le commerce et les marchands ? La distinction proposée entre le rapport empirique de Spinoza au commerce et son rapport théorique ou spéculatif est à cet égard éclairante⁸.

Par la variété de leur méthode et la diversité des textes ou des auteurs qu'elles analysent, les études proposées s'efforcent de mettre en évidence l'inscription, à différents niveaux, des réflexions sur le commerce dans le cadre d'une réflexion générale sur les modalités de l'échange, à un moment historique où la science économique n'est pas constituée comme telle. Elles correspondent néanmoins à une démarche commune, qui est de questionner de manière critique, à partir d'exemples précis, les concepts généraux et les traditions à partir desquels sont envisagés les grands moments de l'histoire économique : mercantilisme, libéralisme, républicanisme, ou même utilitarisme. C'est ce qui justifie que dans ce dossier la Renaissance et la question de l'humanisme marchand constituent le point de départ du questionnement⁹ : le marchand participe à la vie civile et prend la plume pour défendre son rôle et son image, il est le nouveau destinataire des manuels de civilité et des *miroirs des marchands*. Les meilleurs peintres, Van Eyck ou Holbein, en font le sujet de leur tableau. Cette figure devenue un moment familière semble s'être effacée, peut-être délogée, paradoxalement, par les nouveaux théoriciens de la science ou de l'économie politique, Bacon, Hobbes ou Adam Smith. Pour cette raison, la relation, conceptuelle et historique, du philosophe et du marchand exige d'être traitée de manière nuancée.

8. Voir l'article de Maxime Rovere, « Avoir commerce : Spinoza et les modes de l'échange ».

9. Voir la première étude : Marie Gaille-Nikodimov, « Peut-on être riche et bon citoyen ? L'Aristote humaniste au secours de l'esprit du capitalisme florentin ».